



CRS acquitté en Cour d'Assises

La décision d'un jury populaire

Notre collègue était jugé aux Assises pour avoir lancé une grenade qui avait éborgné un manifestant en septembre 2016 lors d'une manifestation contre la Loi travail.

Il est ACQUITTE

UNITE SGP POLICE - FO est satisfait de cette décision rendue par la Cour d'Assises de Paris qui a estimé que notre collègue avait agi en état de légitime défense.

Même s'il a été reconnu coupable de violences volontaires ayant entraîné une infirmité permanente par un dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions, il a bénéficié de la cause d'irresponsabilité pénale.